



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2022

Effectif légal du syndicat TRI OR :
Nombre de membres en exercice = 56
Nombre de membres présent = 29 puis 30 à partir de 19h25
Nombre de membres votant = 29 puis 30 à partir de 19h25

Date de la convocation : 15 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juin, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux du syndicat TRI OR à Champagne sur Oise, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame Joëlle HARNET, Présidente.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, RIANDE déléguées titulaires. MM. ALATI, CHEVALLIER, LECLAIRE, PICHERY, TURBAN, WECKMANN délégués titulaires. Mme WILLEMIN déléguée suppléante.
Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mme FRAISSE, HARNET, PERINI, déléguées titulaires. MM. APARICIO, FALLOT, FOUR, GARBE, LACROIS, LE BON, LESUEUR, VAUZELLE, délégués titulaires.
Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, LOPES, SALBERT, SOREL-FREZON (19h25) déléguées titulaires. MM BOUDER, DELAIS, KISLING, MACE, WEIFENBACH, délégués titulaires. Mme LAPLAIGE déléguée suppléante.
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	/

Absents excusés :

CHAMBERT (Mériel), MAGNE (Mériel), PINSSON (Ronquerolles), DUPONT (Frouville), FABREGA (Frouville), BUECHER (Frouville), LAZAROFF (Frouville), MAZURIER (Maffliers), VANEECKELOOT (Maffliers), FREIXO (Villaines sous Bois), FRAIOLI (Viarmes), TIGHLIT (Viarmes), LUCHIER (Maffliers).

Assistaient également à la réunion :

Séverine LE BLANC (syndicat Tri Or).

Secrétaire de séance :

François DELAIS.

Commune non représentée :

Hédouville, Frouville, Maffliers, Baillet en France, Villaines sous Bois.

François DELAIS est secrétaire de séance.

Informations de la Présidente :

- La campagne de renouvellement des points d'apport volontaire (PAV) aériens s'est organisée fin mai pour 9 communes. L'année prochaine, le reste du parc sera renouvelé pour 10 communes.
- Dans le cadre de l'étude territoriale, les Présidents des 7 collectivités de traitement se sont rencontrés chez Tri Action le 16 mai dernier. Il a été convenu de retenir le scénario de 2 centres de tri et de cosigner une lettre d'engagement pour :
 - o Rechercher du foncier
 - o Reprendre l'étude pour proposer les solutions techniques et juridiques de mise en œuvre de cette mutualisation et d'identifier la structure administrative la plus appropriée à gérer le groupement. La difficulté réside en l'intégration au projet du centre de tri de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise liée contractuellement pour la gestion de son site avec la société PAPREC ainsi que la recherche d'un foncier pouvant accueillir un centre de tri d'une capacité de 45 000 tonnes.
 - o Un prix à la tonne entrante mutualisé pour l'ensemble des collectivités et identiques pour les deux installations quelles que soit les structures adhérentes au groupement ;
 - o Des performances identiques sur les deux centres
- Dans le cadre de la fermeture du centre de tri, le syndicat a envoyé le dossier au Comité Technique. L'avis est attendu courant juillet. La Présidente indique qu'il reste 2 agents titulaires et 8 contractuels qui sont toujours en recherche d'un nouveau poste.
- La Présidente explique que des nouvelles filières vont se mettre en place pour les jouets et les articles de jardin et bricolage. Les contrats seront à signer dès le second semestre 2022. Les nouveaux articles seront pris en charge par 3 Eco organismes :
 - o Articles de peinture : EcoDDS
 - o Machines thermiques et barbecues électriques : Ecologic
 - o Jouets, articles de jardin (parasol, barbecue, pot de fleur, binette...) et articles de bricolage (sauf peinture) : Ecomobilier

Le schéma de collecte sera à étudier en déchetterie car le nombre de bennes et celui des contenants en haut de quai sont limités. Pour ces nouveaux articles, le syndicat fera l'économie du traitement et de la TGAP dès lors qu'ils sont gérés par les éco-organismes.

- Dans le cadre du marché de traitement des encombrants, le syndicat a reçu une demande de Véolia pour une modification du bordereau des prix unitaires (BPU) sur les prix du transport : dans le dossier de consultation des entreprises (DCE), les prix sont prévus à la tonne et ils demandent une facturation à la rotation de la benne. En accord avec la préfecture, le syndicat a refusé de modifier la forme des prix. Le syndicat a toutefois accepté d'analyser l'économie du marché au regard de leur compte d'exploitation.

Le quorum atteint, la séance commence à 19h sous la présidence de Joëlle HARNET.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 AVRIL 2022**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU 5 AVRIL AU 13 JUIN 2022

Madame la Présidente présente les décisions :

2022-15	14 avril 2022	Objet : Intervention par haute pression pour désengorger des sanitaires Titulaire : BS Dépannage, 60570 Mortefontaine en Thelle Montant : 385,00 € HT
2022-16	28 avril 2022	Objet : Cartes ensemencées Tri Or (tapis de semis avec graines quantité 1000) Titulaire : Cadoetik, 44240 Suce Sur Erdre Montant : 1 070,00 € HT
2022-17	9 mai 2022	Objet : Centre de tri - Convention de formation et passage des tests pour le CACES sur chariot élévateur pour 6 agents Titulaire : ECN, 95052 Cergy Pontoise Montant : 6 384,00 € HT
2022-18	12 mai 2022	Objet : Centre de tri - entretien/maintenance de la nacelle Titulaire : SARL Euro Nacelles, 95540 Méry sur Oise Montant : 1 358,39 € HT
2022-19	16 mai 2022	Objet : Centre de tri – Remise en état de l'extracteur du hall d'entrée Titulaire : Parflam, 95067 Saint Ouen l'Aumône Montant : 3 671,70 € HT
2022-20	19 mai 2022	Objet : Fournitures d'entretien Titulaire : Carrefour, 95 L'Isle Adam Montant : 100,00 € HT
2022-21	31 mai 2022	Objet : Réalisation d'un plan de synthèse des réseaux d'eaux Titulaire : Geosat, 33600 Pessac Montant : 380,00 € HT

La liste des décisions est adoptée à l'unanimité.

ELECTION DU 3^{ème} VICE PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : Joëlle HARNET

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président(e) en charge de la communication. Madame Harnet rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Madame LAPLAIGE et Monsieur ALATI se présentent en qualité d'assesseur.

La Présidente, Joëlle HARNET, fait appel aux candidatures au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Thierry Pichery est le seul candidat.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret. Le scrutin donne les résultats suivants :

- Votants : 29
- Bulletins blancs : 2

Monsieur Thierry Pichery a été proclamé 3^{ème} Vice-Président en charge de la communication avec 27 voix.

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SUITE A DEMISSION

Rapporteur : Joëlle HARNET

Exposé :

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le Comité Syndical avait procédé à la désignation de Monsieur Jean Christophe Mazurier en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Thierry Pichery.

Monsieur Mazurier a fait connaître sa démission au syndicat par courrier le 24 avril dernier. Il convient donc aujourd'hui de désigner un membre suppléant pour que la CAO soit au complet.

Il convient donc de désigner un remplaçant sur appel à candidature. Monsieur Thierry Pichery, délégué titulaire de la commune de Saint Martin du Tertre, se présente.

L'assemblée procède au vote à bulletin secret. Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants 29
Bulletins blancs 4
Pour 25

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°2020-20 de la séance du 22 septembre 2020 qui porte sur la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du syndicat TRI OR ;

Vu la délibération n°2021-23 de la séance du 14 décembre 2021 qui porte sur la désignation de M. Jean Christophe Mazurier en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Thierry Pichery ;

Considérant que Monsieur Jean Christophe Mazurier a présenté sa démission au syndicat par courrier le 24 avril 2022 ;

Considérant qu'il est procédé à l'élection d'un membre suppléant ;

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Thierry Pichery pour le remplacement de Monsieur Jean Christophe Mazurier, membre suppléant ;

PROCLAME, à la majorité (25 voix), élu Monsieur Thierry Pichery à la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Jean Christophe Mazurier

DIT que la Commission d'Appel d'Offres est constituée des membres suivants :

MEMBRES TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GARBE Alain	BOCOBZA Sylvie
LESUEUR Olivier	FALLOT Frédéric
MACE Bruno	FREIXO Emmanuel
SALBERT Julita	REBYFFE Rolande
LECLAIRE Patrice	PICHERY Thierry

Arrivée de Madame SOREL-FREZON à 19h25.

FINANCEMENT DES PERMIS DE CONDUIRE ET COURS DE FRANÇAIS AUX AGENTS DU CENTRE DE TRI

Rapporteur : Bruno Macé

Exposé :

Monsieur Bruno Macé présente le rapport n°3

Dans le cadre de l'arrêt de l'activité du centre de tri au 31 décembre 2022, tous les agents du centre de tri (titulaires, contractuels et contrats d'insertion) ont été reçus individuellement entre le 25 et le 31 janvier 2022 par la Présidente et le Vice-Président en charge du personnel.

Cet entretien visait à faire un point sur leur situation personnelle, leurs compétences, leur mobilité et leurs souhaits de formation. Pour les agents non mobiles et qui le souhaitaient, le syndicat s'est engagé à financer des permis de conduire. L'apprentissage du français a également été proposé aux agents ayant des difficultés.

2 agents sont concernés par le permis de conduire et 2 agents sont concernés par l'apprentissage du français.

Ces dépenses ont été prévues au budget 2022.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'autoriser le financement des permis de conduire avec la société CER à Persan et des cours de français aux agents qui en ont fait la demande.

Discussion :

Monsieur Garbe indique que la préfecture propose des aides pour l'apprentissage de la lecture du français. Le contact est Monsieur Robin.

Décision :

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité Syndical exposé par Monsieur Bruno Macé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le financement des permis de conduire avec la société CER
- **AUTORISE** le financement des cours de français aux agents qui en ont fait la demande
- **DIT** que ces dépenses ont été prévues au budget 2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Rapporteur : Joëlle HARNET

Exposé :

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel a trois objectifs :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le rapport d'activité 2021 sera distribué en séance, et pour les délégués absents, il sera transmis par voie postale.

Décision :

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité Syndical exposé par Madame Joëlle HARNET ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 présenté par la Présidente du syndicat TRI OR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Présidente du syndicat
Joëlle HARNET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères TRI - OR' around the perimeter and 'Syndicat TRI - OR' in the center, with a small star at the bottom.

